

Discours de bienvenue AD 2018

Chers assurés, chers délégués et invités,
Mesdames et Messieurs,

Au nom du Conseil de Fondation, j'ai le plaisir de vous souhaiter la bienvenue à la 34^{ème} Assemblée des Délégués de la Fondation Abendrot. Nous vous rendons compte aujourd'hui de l'exercice 2017. Comme plus de la moitié de l'année s'est déjà écoulée, nous vous informons également sur l'exercice en cours. Avant de passer aux affaires statutaires conformément à l'ordre du jour, je souhaite mettre en lumière quelques éléments très positifs de ces derniers mois.

Les chiffres de 2017 nous ont naturellement beaucoup réjouis : nous avons réalisé avec nos placements une performance de 7.46 % et avons pu de la sorte relever notre taux de couverture à 111 %. Avec cette performance, nous nous situons dans le tiers supérieur par rapport aux autres fondations collectives. Elle nous a permis d'une part d'abaisser fin 2017 le taux d'intérêt technique de 2.25 % à 2 %, et nous avons pu d'autre part rémunérer l'avoir de vieillesse des assurés actifs en 2018 aux taux de 1.5 % au lieu du taux d'intérêt minimal LPP de 1 %.

Je vous confronte ici à un certain nombre de chiffres, et vous remarquerez que je n'y rechigne pas cette année, car je suis convaincue que la Fondation Abendrot est en bonne posture. Mais savez-vous vraiment ce que signifient ces chiffres? – En les voyant, vous vous demandez peut-être pourquoi nous n'avons rémunéré cette année votre avoir de vieillesse qu'à hauteur de 1.5 % et pas plus, et ce que représente d'ailleurs ce taux d'intérêt technique. – Ce qui nous amène directement à l'un des sujets majeurs traités par le Conseil de Fondation: quels paramètres sélectionnons-nous, quel taux de conversion des rentes fixons-nous, comment rémunérons-nous votre avoir de vieillesse?

Une explication pour commencer: tous ces éléments se tiennent, et le postulat prioritaire est la garantie du capital de vieillesse de nos assurés aujourd'hui et à l'avenir. Si vous voulez savoir si une institution de prévoyance est bien placée et offre les sûretés nécessaires pour votre avoir de vieillesse, vous devez considérer cumulativement les paramètres suivants: le taux de couverture, le taux d'intérêt technique, le taux de conversion, le taux d'intérêt pour la rémunération de l'avoir de vieillesse ainsi que la réserve de fluctuation de valeur. Par ailleurs, le rapport entre les assurés actifs et les bénéficiaires de rentes est aussi un élément important. De même, il faut tenir compte des coûts administratifs. Dans le détail:

- À combien s'élève le taux de couverture? – Le taux de couverture permet de savoir si l'institution de prévoyance est en mesure d'honorer ses engagements et dans quelle mesure: sous forme simplifiée, le taux de couverture résulte de la confrontation entre l'actif après déduction des dettes, des comptes de régularisation passifs et des réserves de cotisations d'employeur, et le capital de prévoyance nécessaire du point de vue actuariel. Si le taux de couverture est inférieur à 100 %, l'institution de prévoyance ne peut pas s'acquitter pleinement de ses engagements, au-delà de 100 % elle peut remplir ses obligations. – Avec un taux de couverture de 111 %, nous sommes donc en très bonne position.
- À combien s'élève le taux d'intérêt technique? – Le taux d'intérêt technique est une unité d'évaluation. Celle-ci répond à la question de la rémunération future de l'avoir de vieillesse pendant ce qu'on appelle la consommation de la fortune, c'est-à-dire pendant le versement de rentes en cours. Cette attente dépend de l'évolution sur les marchés finan-

ciers. Plus les rendements escomptés sont faibles, plus le taux d'intérêt technique doit être bas et, malheureusement, plus les rentes sont faibles. Si on ne se soumet pas à ce mécanisme, p. ex. avec un taux d'intérêt technique élevé, des rentes élevées malgré de faibles rendements escomptés et une espérance de vie accrue, on est confronté à des pertes de mise en pension, qui doivent être supportées par les assurés actifs. Comme ces subventionnements croisés des assurés actifs en direction des bénéficiaires de rentes ne sont pas voulus par le système et que les taux d'intérêt demeureront vraisemblablement très faibles à long terme, nous avons abaissé notre taux d'intérêt technique à 2 % au 31.12.2017. Ce taux d'intérêt correspond au taux d'intérêt de référence de la Chambre suisse des experts en caisses de pensions. Nous sommes ainsi bien positionnés en ce moment.

- À combien s'élève le taux de conversion des rentes? – Le taux de conversion des rentes sert à convertir votre capital de vieillesse en rente de vieillesse annuelle. Le but est de faire en sorte que la totalité de l'avoir de vieillesse dont vous disposez au moment de partir à la retraite suffise au versement de la rente jusqu'à votre décès. Compte tenu de l'espérance de vie accrue, le capital de vieillesse doit durer plus longtemps. Il en résulte que le taux de conversion des rentes doit être abaissé si l'on ne veut pas que les assurés actifs subventionnent les rentes des retraités. Nous avons actuellement un taux de conversion des rentes de 6 %, sachant que les assurés dont les entreprises nous étaiement affiliées avant le 01.01.2018 et qui prendront leur retraite ordinaire avant le 01.01.2022 bénéficient d'une disposition transitoire. Avec ce taux de conversion des rentes, nous sommes sur la bonne voie, mais nous devons continuer à l'abaisser.
- Qu'en est-il de la réserve de fluctuation de valeur? – Après l'abaissement du taux d'intérêt technique, qui nous a coûté 10,714 millions de CHF, nous avons pu poursuivre la constitution de notre réserve de fluctuation de valeur. La réserve de fluctuation de valeur sert à compenser les variations de cours de nos placements. La valeur cible de cette réserve s'élève à 18.5 % de nos engagements actuariels. Tant que les réserves de fluctuation de valeur ne sont pas constituées à au moins 75 %, la loi interdit fondamentalement d'accorder des améliorations de prestations, même si dans la pratique l'autorité de surveillance tolère une amélioration des prestations de 2 % jusqu'au taux technique de référence actuel. À l'heure actuelle, notre réserve de fluctuation de valeur est constituée à 60 %. – Nous sommes donc sur la bonne voie, mais nous souhaitons continuer à alimenter la réserve pour être en mesure de compenser de mauvais rendements de placements sans être obligés d'assainir.
- Comment l'avoir de vieillesse est-il rémunéré? – Cette année, nous rémunérons l'avoir de vieillesse des assurés actifs au taux d'intérêt de 1.5 % au lieu du taux minimal de 1 %. Comme notre réserve de fluctuation de valeur est constituée à 60 %, l'autorité de surveillance a accepté une augmentation de la rémunération de 0.5 % pour un taux total de 1.5 %.

Lorsque vous avez connaissance de tous ces paramètres, vous êtes en mesure d'évaluer la situation d'une institution de prévoyance. Pour les décisions à prendre sur ces mesures, le Conseil de Fondation et la direction suivent les impératifs de la garantie de l'objectif de prévoyance et de l'égalité de traitement des assurés. Autant nous garantissons les rentes actuelles, autant nous nous préoccupons de garantir les rentes à venir et de veiller à ce que les bénéficiaires de rentes de demain ne doivent pas financer les rentes d'aujourd'hui. De la manière dont nous sommes positionnés aujourd'hui, avec un taux de couverture de 111 %, un taux d'intérêt technique de 2 %, un taux de conversion des rentes d'actuellement 6 % et une réserve de fluctuation de valeur constituée à environ 60%, nous sommes sans conteste sur la bonne voie.

Pour que nous puissions garder ce cap, nous veillons d'une part pour les nouvelles affiliations à un rapport équilibré entre assurés actifs et bénéficiaires de rentes, et nous avons décidé d'autre part de ne plus accueillir que des entreprises disposées à apporter les fonds correspondants. Nous ne voulons donc pas de croissance quantitative, mais uniquement qualitative.

Après cette partie entièrement consacrée aux principes actuariels, permettez-moi de passer à des choses plus légères.

Même si les placements, en tant que troisième cotisant, ne sont plus ce qu'ils étaient, ils demeurent éminemment importants. Avec le fond à investisseur unique que nous avons créé en mars 2017, nous avons fait, après une phase de mise en route, de très bonnes expériences. Nous disposons rapidement des comptes rendus, les chiffres peuvent être consultés à tout moment. Les biens immobiliers également nous apportent de grandes satisfactions. Comme certains projets sont en passe d'être achevés, le Conseil de Fondation et le service administratif en ont profité pour aller voir sur place. Nous nous sommes rendus dans nos immeubles de Zurich Binz, dans lesquels des étudiants et des personnels soignants de l'hôpital universitaire de Zurich occuperont des studios ou habiteront en colocation. Nous avons fait une visite à Kriens dans le canton de Lucerne, où sur l'aire d'une ancienne fabrique de pâtes alimentaires sont construits des logements familiaux clairs et spacieux. Et nous avons été à Root, où nous avons d'une part rénové le restaurant villageois Rössli Root classé monument historique et trouvé pour lui un nouveau bailleur, et où nous avons également réalisé une maison de repos avec différents groupes résidentiels et logements pour seniors. J'apprécie tout particulièrement que la Fondation Abendrot construite pour toutes les générations et propose des logements abordables. Les locations marchent à plein régime. Ici à Bâle, dans nos deux immeubles d'Erlenmatt Ost, nous avons été à tel point submergés par les demandes de location, même avant la mise sur le marché proprement dite, que nous avons renoncé à faire de la publicité.

Vous le voyez, Mesdames et Messieurs, il se passe beaucoup de choses à la Fondation Abendrot, et nous ne manquons pas de travail. Si tout marche comme nous le voulons, le mérite en revient à la société Pico Vorsorge AG et à notre directrice Enza Bögli avec les membres de la direction Nicole Valet et Stephan Bannwart. Une fois de plus, nous leur devons ainsi qu'à leurs collaborateurs tous nos remerciements pour leur immense engagement! Je souhaite également remercier ici mes collègues du Conseil de Fondation, de nos deux commissions de placement et de notre filiale Abendrot Immobilien AG, ainsi que nos autres partenaires – tous se mettent avec l'ensemble de leurs compétences au service de la Fondation Abendrot.

Simone Emmel
Présidente du Conseil de Fondation